

Communiqué de presse

Lausanne, le 25 janvier 2021

Les personnes issues de l'asile sont toujours plus nombreuses à travailler, malgré le Covid-19

Les chiffres 2020 du canton de Vaud révèlent un résultat plutôt inattendu : le dynamisme de l'intégration des personnes au bénéfice d'un permis F¹) a perduré. Les répercussions du Covid-19 sur leur prise d'emploi s'avèrent marginales. L'objectif fixé par la Confédération dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) est en voie d'être atteint.

Ce sont 1038 personnes (37%) qui exercent désormais une activité lucrative, contre 990 (35.9%) il y a une année, alors qu'elles étaient 588 (25.7%) il y a trois ans. Ces résultats sont le fruit d'un travail d'accompagnement de longue haleine mené par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) avec les bénéficiaires vers leur autonomie.

La jeunesse, fer de lance

Les jeunes sont le fer de lance de la progression dans la catégorie des détenteurs d'un permis F vivant en Suisse depuis moins de sept ans. Parmi les moins de 30 ans, 550 personnes ont exercé une activité lucrative au 31.12.2020, ce qui représente 47.7% de ce groupe d'âge. Elles étaient 502 (44.5%) à fin 2019 et 244 (26.9%) à fin 2017.

Les chiffres sont globalement réjouissants pour tous les adultes, avec un permis F, vivant en Suisse depuis moins de sept ans. De fin 2017 à fin 2020, le nombre de personnes qui exercent une activité lucrative est passé de 238 à 608, respectivement de 19.6% à presque 40% (564 ou 36.7% fin 2019).

Pour rappel, dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse, la Confédération a fixé aux cantons un objectif lié à l'emploi : 7 ans après leur arrivée en Suisse, 50% des personnes adultes avec un permis F sont durablement intégrées sur le marché du travail. L'EVAM est en voie d'atteindre la cible. En effet, 41% des personnes arrivées en Suisse en 2014, et même 47% de celles arrivées en 2015 et 2016 ont aujourd'hui un emploi.

Economie pour les finances publiques

Ces résultats ont un effet positif important sur les finances publiques. Chaque revenu réalisé par un demandeur d'asile permet de diminuer les prestations d'assistance fournies par l'EVAM, et donc les charges pour l'Etat. Ce facteur est la principale cause qui a permis de réduire la subvention de l'Etat à l'EVAM de 2.5 millions de francs entre le budget 2020 et le budget 2021, pour une population quasi identique.

Accent sur la formation

L'EVAM accompagne les personnes migrantes vers leur autonomie. Cela fait partie de ses missions. Un projet personnel est élaboré avec chaque migrant. Un accent particulier est mis sur la formation – apprentissage du français, des us et coutumes en Suisse, familiarisation avec le monde du travail dans notre pays, formation professionnelle au sein de l'EVAM ou orientation vers des prestataires externes selon les besoins ainsi que vers des apprentissages. Cette approche favorise à terme une intégration durable sur le marché du travail. Les chiffres illustrent aujourd'hui sa pertinence.

Les défis restent nombreux. L'insécurité économique découlant de la pandémie est un facteur de risque. Cependant, nous sommes convaincus que les personnes que nous formons comme aides-soignants ou aux techniques d'entretien et de nettoyage, p.ex., n'auront aucune difficulté à trouver du travail, surtout dans la situation actuelle. Notre accompagnement des personnes migrantes et des employeurs, s'ils le souhaitent, a pu contribuer à maintenir de nombreuses personnes en emploi durant 2020, sans oublier plusieurs dizaines de nouveaux contrats d'apprentissage qui ont pu être conclus.

Pour toute demande d'interview ou de reportage d'une personne migrante : Evi Kassimidis, chargée de communication, 079 536 53 21

1 Définition du Permis F. Une énorme majorité des détenteurs d'un Permis F restent durablement en Suisse.

L'EVAM est l'établissement de droit public mandaté par le Canton de Vaud pour héberger et accompagner, selon la loi fédérale sur l'asile (LAsi), les requérants d'asile, les personnes avec un permis F ainsi que les mineurs non accompagnés. L'établissement a également le mandat de délivrer l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière.

Les prestations fournies par l'EVAM découlent de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA).

L'accueil des requérants d'asile constitue une mission publique du canton de Vaud qui doit accueillir 9,3% des personnes qui demandent protection à la Suisse.

A fin décembre 2020, l'EVAM comptait plus de 5'500 bénéficiaires.